



MAIRIE  
DE  
**BRISCOUS**  
64 240

**Arrêté portant interdiction de la circulation et du stationnement  
sur le RD 351 dit Chemin du Village et contre-allée du restaurant Joanto  
A BRISCOUS-BOURG - N° A59-18**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,  
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant que pour l'organisation d'un bal populaire organisé par l'association culturelle Bixintxo, celle-ci demande l'autorisation d'interdire le stationnement et la circulation sur la RD 351 dite chemin du Village dans la portion allant de la pharmacie au rond-point de Plaza-Ondoa et le début de la contre-allée devant le restaurant Joanto.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits pour la période du **Vendredi 13 Juillet 2018 à partir de 17h jusqu'au Samedi 14 juillet 2018 à 2h** sur la RD 351 dite chemin du Village (dans la portion comprise entre la pharmacie et le rond-point de Plaza-Ondoa), et le début de la contre-allée devant le restaurant Joanto.

**Article 2** : Les usagers utiliseront l'itinéraire de détournement suivant :

- La RD 936
- La RD 21

La circulation piétonne sera maintenue sur les trottoirs.

**Article 3** : Les services techniques de la commune mettront en place les panneaux appropriés et l'association restera responsable de la signalisation. **Le panneau « Rue Barrée »** devra être installée à l'entrée de la rue au niveau de la pharmacie.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- l'Association culturelle Bixintxo
- Mr le Responsable des services techniques de la commune de Briscous
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren

BRISCOUS le 29 Juin 2018

Le Maire,

Fabienne AYENSA

